

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

**DCM n°7/2022**

Séance Ordinaire du 19 janvier 2022

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt et deux le dix-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : DURAND Christophe

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, POMPA Antoine, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline

**Procurations** : ROUSSEAU Charline à PLA Michelle, CHANCHO Jean-Marie à DARIO Alain

**Absent** : RAMOS José

**Date de la convocation** :

12 janvier 2022

Classement issu de la nomenclature « ACTES » 7.8 Fonds de concours

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2018 AUPRES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE – PROJET D'ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient d'acquérir deux défibrillateurs afin d'équiper le théâtre Lavigne et le cabinet médical. L'installation de ces appareils permettra de répondre aux normes de sécurité en vigueur pour ces ERP.

Plusieurs devis ont été sollicités auprès de sociétés spécialisées. Le coût prévisionnel de ce projet est de 3538 euros HT. Ce montant inclut le service de maintenance et une formation. Pour permettre le financement de l'opération, Monsieur le Maire souhaite solliciter un financement auprès de Perpignan Méditerranée Métropole dans le cadre du fonds de concours 2018.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Type de financements     | Taux                     | Montant (€ HT)           |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| DETR 2022 :              | aussi élevé que possible | aussi élevé que possible |
| Fonds de concours 2018 : | aussi élevé que possible | aussi élevé que possible |
| Autofinancement :        | 20%                      | 707,60                   |
| <b>TOTAL</b>             | <b>100%</b>              | <b>3538</b>              |

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver ce projet et propose de solliciter auprès de Perpignan Méditerranée Métropole une aide financière aussi élevée que possible.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité le projet communal tel qu'exposé ci-avant et son plan de financement prévisionnel ;

**APPROUVE** à l'unanimité la demande de fonds de concours 2018 auprès de Perpignan Méditerranée Métropole pour le projet cité ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au bas de ce



Le Maire,

Alain DARIO